

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation :

19 septembre 2018

Objet de la délibération :

Déclassement partiel de
l'ancienne RN 193 aujourd'hui
RT 205

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 26 septembre 2018

L'an deux mille dix huit
et le vingt six septembre

à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Anne Maire NATALI, Le Maire.

PRESENTS :

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, FRANCHI Jean-Roch, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, COSTA épouse RAO Gracieuse, AMBROSI Chantal Jeanne, BLANQUIER épouse BENEDITTINI Martine Renée, PASQUALINI Alain, VINCIGUERRA Eugène Olivier, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie-Catherine, BALESTRI Jean-Paul, CHOIX Sabine, NERI Angèle, LUCIANI Marie-Anne, ORIOLA Christophe, BELTRAN Pierrette.

POUVOIRS :

DOMINICI Jean Baptiste à FRANCHI Jean-Roch, DOMINICI épouse POLI Anne Françoise Paule à BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, OLIVA Joseph à LAMBERTI Ange,

ABSENTS :

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, GIORGI Antoine, ANTONIOTTI Dominique, PAOLI Josette, GUICHET Paul, CINQUINI épouse DELOR Marie-Paule, MATTEI Thomas.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur FRANCHI Jean Roch a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Déclassement partiel de l'ancienne RN 193
aujourd'hui RT 205

Par délibération en date du 4 mars 2010, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du déclassement de l'ancienne route nationale 193 du PR 135+870 au PR 138+750, puis de son reclassement dans la voirie communale.

Madame le Maire précise que ces points de référence ont changé d'appellation avec la nouvelle route territoriale 205 et qu'il convient de lire aujourd'hui « du PR 2 au PR 5+150 » comme indiqué sur le plan annexé à la présente.

Madame le Maire indique qu'il s'avère également nécessaire de déclasser la portion de l'ancienne route nationale 193 située entre le PR 138+750 et le PR 138+870, soit aujourd'hui référencée RT205 du PR 5+150 au PR 5+270 d'une distance de 120 mètres linéaires entre l'ancienne usine Mattei et l'accès à l'habitation Barthès conformément au plan joint.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer et précise que la longueur de ces voiries, quand elles seront effectivement intégrées, devront être ajoutées à la voirie totale de la commune afin d'être prises en compte dans les critères d'attribution de la DGF – dotation globale de fonctionnement.

Le Conseil municipal,
Vu la délibération en date du 4 mars 2010,
Vu la demande de la Collectivité de Corse en date du 7 juin 2018,
Après avoir entendu les précisions apportées par Madame le Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

D'émettre un AVIS FAVORABLE à la demande de la Collectivité de Corse sur le déclassement des voiries référencées:

Route Territoriale 205 du PR 2 au PR 5+150 - plan annexé

Route Territoriale 205 du PR 5+150 au PR 5+270 - plan annexé

D'informer les services de l'Etat de la nouvelle longueur totale de la voirie quand ces voiries seront reclassées dans le domaine communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés